

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des
délibérations du Conseil Municipal
n° 16-2018

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	21/03/2018
Présents	14
Absents	9
Procurations	4
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du vingt-et-un mars deux mille dix-huit, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le vingt-sept mars deux mille dix-huit à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, CAZANAVE Véronique, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : DILLON Valérie à Nicole QUILLIEN, CATALA Fabien à Pierre GARCIA, JOLIBERT Marie-Christine à Claudine SARRAIL, ESCANDE Jacques à Christian CIBIEL,

Absents : DILLON Valérie, CATALA Fabien, JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BAJAN Andrée.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet: Modification du plan de financement desserte électrique giratoire gendarmerie : travaux sur le réseau public d'électricité et de télécommunication (Abroge et remplace la délibération 81/2017 du 14 décembre 2017)

La délibération n° 81/2017 du 14 décembre 2017 relative à une participation de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix pour les équipements publics de la commune, doit être abrogée et remplacée car la contribution de la CCPM sera versée directement au SDE09.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de viabilisation de la zone de Bellemayre liés à la création de la nouvelle gendarmerie doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09 auquel la commune a transféré sa compétence en la matière. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 138 450 € HT, selon le devis joint en annexe.

- **Électricité** : la contribution de la commune s'élève à 55 972 € HT ;
 - **Génie civil de télécommunication** : la contribution de la commune s'élève à 4 450 € HT ;
- Soit un total de 60 422 € HT.

Le financement sera effectué par contribution de la commune imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 2041582. Le règlement sera effectué sur un exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Demande** au SDE09 la réalisation des travaux sur le réseau public d'électricité et de télécommunication pour la desserte électrique du giratoire de la gendarmerie ;
- **Accepte** de financer la contribution du SDE09 pour un montant de 60 422 € HT, selon devis annexé à la présente ; s'agissant de devis estimatifs, la commune accepte de financer un delta de + ou - 10 % ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN





Tel 05 34 09 65 30 Fax 05 34 09 85 31

ZA Jouliéu
BP 10177 ST JEAN DE VERGES
09004 FOIX CEDEX

COMMUNE DE MIREPOIX

PUP de Bellemayre s/P52 Gendarmerie à créer -
Desserte intérieure Gendarmerie

Aff n° 15-1190-E-HP et 16-1997-E-HP

DEVIS ESTIMATIF

		Mairie	Communauté de communes	P.C.T.	Prog. Départemental
Desserte électrique intérieure gendarmerie					
Etude et autorisations administratives	H.T. : 826,78 €				
Travaux souterrain (gainage de la totalité)	H.T. : 3 632,18 €				
câblage (jusque et y compris coffrets de branchement en limite de lot)	H.T. : 15 254,48 €				
	19 713,44 €				
TOTAL avec honoraires et imprévus:	21 000,00 €		6 300 €	8 400 €	6 300 €
Eclairage intérieur gendarmerie					
Réseau d'éclairage périphérique	H.T. : 20 424,81 €				
407 ml de câblage et fourniture, pose et raccordement de 11 candélabres					
Eclairage voiries intérieures	H.T. : 14 084,09 €				
213 ml de câblage et fourniture, pose et raccordement de 7 candélabres					
	34 508,90 €				
TOTAL avec honoraires et imprévus:	36 300,00 €		36 300 €		
PUP de Bellemayre (Viabilisation électrique)					
Etude et autorisations administratives	H.T. : 3 496,51 €				
Création poste n°52 Gendarmerie (630 kVA)	H.T. : 51 278,70 €				
modification du devis suite à l'obligation de créer un mur autour du poste					
Travaux de génie civil (430 ml de tranchée)	H.T. : 16 908,98 €				
Travaux souterrain HTA (en coupure d'artère)	H.T. : 63 561,73 €				
	135 245,92 €				
TOTAL avec honoraires et imprévus:	134 000,00 €	70 400 €		53 600 €	10 000 €
PUP de Bellemayre (gainage FT)					
Etude et autorisations administratives	H.T. : 101,59 €				
Fourniture et pose de fourreaux et d'une chambre de tirage en att	H.T. : 4 118,75 €				
189 ml en tranchée commune sous voirie depuis le futur raccordement de la gendarmerie					
	4 220,34 €				
TOTAL avec honoraires et imprévus:	4 450,00 €	4 450 €			

soit au m² à viabiliser: 1,51

PUP: Répartition au prorata des surfaces viabilisées:

	m ²	€
Parcelles communales	40 098	60 421,86 €
Communauté de communes	9 575	14 428,14 €
surface totales à viabiliser:	49 673	74 850,00 €

Proportion de répartition

60 422 € 57 028 €

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-009-210901948-20180327-16D2018-DE